

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/04/2025 - 3300 - 2019 B 01319 - 851 614 149 - A&C le primeur de la gare



ABRS EXPERTISE & CONSEIL

2564, Route d'Orange
26110 NYONS
Téléphone 04.75.26.41.91

Benoit ALLEMANY
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
abrs.benoitallemany@orange.fr



SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

217 avenue de la gare

84210 PERNES LES FONTAINES

COMPTES ANNUELS AU 30/09/2024

Certifiés Conforme

Thabert AC

DESIGNATION OF
GRAND JURY

Désignation de l'entreprise SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 217 AVENUE DE LA GARE

84210 PERNES LES FONTAINES

Numéro SIRET * 8 5 1 6 1 4 1 4 9 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 | Durée de l'exercice précédent * 1 2 |

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 4	3 0 0 9 2 0 2 3
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	120 000	012	120 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	29 181	030	8 232
	Immobilisations financières * (1)	040	1 850	042	1 850
Total I (5)		044	151 030	048	130 081
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	8 864	062	10 016
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
		072	94 446	074	16 566
	Valeurs mobilières de placement	080	41 156	082	151 201
	Disponibilités	084	5 729	086	26 090
	Charges constatées d'avance *	092	4 427	094	4 870
	Total II	096	154 623	098	208 743
	Total général (I+II)	110	305 653	112	338 824
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100	100	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		205 277	222 810
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(29 639)	(17 534)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	176 737	206 377	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156	41 364	60 488	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	51 338	56 719	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	327	13 665	12 920
	Comptes courants d'associés	173	2 370	2 320	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	108 737	132 447	
	Total général (I + II + III)	180	285 475	338 824	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARI A & C. LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 4

Exercice N-1 clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Cegid Quadim

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	598 472	591 676
Production vendue. { biens services *		215		214		
		217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	18	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	598 490	591 677
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	433 006	423 332
Variation de stock (marchandises) *				236	1 152	328
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	2 627	3 236
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : { dont crédit bail : - mobilier - immobilier				242	61 134	60 388
Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	2 364		244	2 364	2 448
Rémunérations du personnel *				250	115 482	110 790
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 668	5 227
Dotations aux amortissements * { dont amortissement du fonds de commerce	255			254	2 581	3 772
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	1	3
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	629 014	609 525
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(30 524)	(17 848)
Produits financiers (III)				280	1 322	952
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294	402	567
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			300	35	70
	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(29 639)	(17 534)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 29 639
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	35	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprise nouvelles (44. series)	986			138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. series A)	981			992		
Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
Zone franche urbaine (44. octies A)	987					
Jeune entreprise innovante (44. series A)	989					
Investissements et souscriptions outre-mer	344					
Zones de développement prioritaire (44. septdecies)						
Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
Créance due au report en arrière du déficit	346					
Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354 29 604
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * 1.7.4.6.4 dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372 29 604

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

30/09/2024

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES PENALITES		35
Total des réintégrations diverses	330	35

[illegible]

AC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	120 000		402		404		406	120 000		120 000
		Autres	410			412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420			422		424		426			
	Constructions		430			432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	14 000		442		444		446	14 000		14 000
	Installations générales agencements divers		450	4 750		452	3 351	454		456	8 101		8 101
	Matériel de transport		460	4 900		462		464		466	4 900		4 900
	Autres immobilisations corporelles		470	2 180		472		474		476	2 180		2 180
Immobilisations financières			480	1 850		482		484		486	1 850		1 850
TOTAL			490	147 679		492	3 351	494		496	151 030		151 030

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495			497		498			499	
Autres immobilisations incorporelles			500			502		504			506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510			512		514			516	
	Constructions		520			522		524			526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	10 590		532	1 900	534			536	12 490
	Installations générales, aménagements divers		540	254		542	479	544			546	733
	Matériel de transport		550	4 900		552		554			556	4 900
	Autres immobilisations corporelles		560	1 854		562	202	564			566	2 056
TOTAL			570	17 598		572	2 581	574			576	20 179

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AC

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	17 464	Déficits reportables	984 17 464
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 29 604
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 47 068

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	32 981
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	33 171
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

AC

SARL A&C LE PRIMEUR DE LA GARE

217 avenue de la gare

84210 PERNES LES FONTAINES

Greffé du Tribunal de commerce d'AVIGNON
2 boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

A Pernes les Fontaines
Le 28/02/2025

Objet : Dépôt des comptes annuels clos au 30/09/2024

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents ci-après conformément aux dispositions de l'article L 232-22 du code du commerce, à savoir :

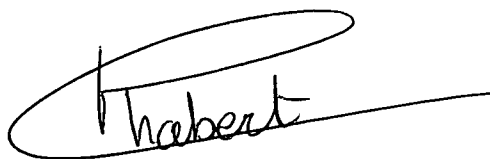
- les comptes annuels de l'exercice clos au 30/09/2024,
- la résolution d'affectation du résultat voté

En règlement de ce dépôt, vous trouverez ci-joint un chèque de 44.50 euros

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mme CHABERT Agnès

Gérante de la SARL A&C LE PRIMEUR DE LA GARE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Chabert', enclosed within a large, loopy oval stroke.



A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 217, Avenue de la Gare
84210 PERNES-LES-FONTAINES**

851 614 149 RCS AVIGNON

EXTRAIT DES RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 28 JANVIER 2025

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 29 639 euros de la manière suivante :

Origine

- Autres réserves antérieures : 205 277 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : 29 639 euros.

Affectation

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les autres réserves, soit 29 639 euros
- Portant le solde des autres réserves de 205 277 euros à 175 638 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

